



**Séance** : 2 mars 2023  
**Numéro** : 3  
**Objet** : Cotisation 2023 CD12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-trois,  
Le deux mars,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 17 février 2023, se sont réunis à la Mairie de Baraqueville – 12160 BARAQUEVILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.  
13 membres présents, 8 membres représentés, 6 membres absents.

**Membres présents** : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, Marielle FERLAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jacques GARDE, Jean-Louis GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER, Jean-François VIDAL.

**Membres représentés** : Valérie ABADIE-ROQUES, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Christine PRESNE, Thierry SERIN.

**Membres absents** : André BORIES, Anne CALMELS (excusée), Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Yannick RECOULES, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de fixer le montant de la cotisation du Conseil Départemental pour l'exercice 2023 à 95 000 euros.

#### Cette cotisation comprend :

- L'usage de la plateforme de dématérialisation OK-Hub qui comprend :
  - OK-ACTES : envoi des actes soumis au contrôle de légalité (délibération, arrêtés, etc.)
  - SAFETENDER : profil acheteur pour la gestion des procédures de la commande publique (marchés, concessions...)
  - OK-COURRIER : envoi des courriers à valeur probante,
  - OK-ARCHIVES : stockage de l'ensemble des données hébergées dans la plateforme,
- L'usage du Système d'Information Géographique (SIG) :
  - Mise à disposition de l'ensemble des couches de données réseaux, photos aérienne, etc,
  - Livraison annuelle des données cartographiques cadastrales (EDIGEO) et matricielles (MAJIC II),
  - L'adhésion à l'association régionale Openlg.
- La veille juridique et technologique dans les domaines du numérique,
- Le bénéfice des actions menées par le délégué à la protection des données du SMICA en matière de protection des données à caractère personnel.
- L'assistance et la formation des agents du Conseil départemental amenés à les utiliser.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**APPROUVE** le montant de la cotisation telle que présentée ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

**Le Président du S.M.I.C.A**

*Acte dématérialisé*

**Jean-Louis GRIMAL**

Accusé de réception en préfecture  
012-251200861-20230302-20230302\_3-DE  
Reçu le 07/03/2023